

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1476

14 juin 2008

### SOMMAIRE

34 avenue Marceau «Paris 75008» S.à r.l. .....	70847	Luanda S.A. ....	70818
Adecuadis S.à r.l. ....	70828	MeesPierson Investments (Luxembourg) S.A. ....	70802
Agilitas S.A. ....	70806	NetApp Luxembourg S.à r.l. ....	70816
Alias Investment ....	70803	Network Appliance Luxembourg S.à r.l. .....	70816
Alloyo Ernapolis Holding S.A. ....	70826	North European Financial Reinsurance S.A. ....	70809
Alternative Capital Enhancement ....	70811	Notiara S.A. ....	70810
Ameras S.A. ....	70804	Notiara S.A. ....	70810
API Immobilière S.A. ....	70807	PF Investments S.A. ....	70812
Avelar Investments S. à r.l. ....	70808	RBS (Luxembourg) Agriculture S.A. ....	70821
AXA Mezzanine I S.A., SICAR ....	70802	RBS (Luxembourg) S.A. ....	70818
Brillion Invest S.à r.l. ....	70813	Rockies ....	70815
Caposenn S.A. ....	70808	Roque Finances S.A. ....	70821
CASA 4 FUNDS Luxembourg European Asset Management ....	70818	Rosero Investments S.à r.l. ....	70824
Caudan S.A. ....	70807	Sabre International (Luxembourg) S.à r.l. .....	70821
Cesar Vostok Holding S.à r.l. ....	70830	Santander Sicav ....	70809
Elocap Lux S.A. ....	70803	Schwewi Mondorf S.A. ....	70816
Enteara S.A. ....	70811	Société Privée d'Analyse Fondamentale S.A.H. ....	70813
Ephidos Holding S.A. ....	70806	Sodexo Résidences Services ....	70805
Essia Holding S.A. ....	70802	Soft Way S.A. ....	70848
Ficama S.A. ....	70805	Syntensia S.A. ....	70807
Flint Group Holdings S.à r.l. ....	70804	Systema S.A. ....	70821
Garage Amaral Sarl ....	70847	Taranis International S.A. ....	70812
Gepe Invest ....	70813	T & M Company S.à r.l. ....	70826
German Retail Property Luxco S.à r.l. ....	70843	Valdition Investissements S.A. ....	70809
Gravograph U.S. Finance S.à r.l. ....	70830	Vivai Lux S.A. ....	70810
HDF Sicav SP (Lux) ....	70811	Vlux Holding S.A. ....	70810
Itesa S.A. ....	70804	Vlux S.A. ....	70810
IVP S.A. ....	70846	Wigre S.A. ....	70816
Kalan Capital China REO S.à r.l. ....	70830	Woolgate Exchange S.A. ....	70803
Kotak Funds ....	70811	Young ....	70826
Koukab S.A. ....	70808		
Lentitia S.A. ....	70805		
LGIG 2 MKII GP ....	70830		
Linkfield Financial S.à r.l. ....	70806		

**AXA Mezzanine I S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.  
R.C.S. Luxembourg B 108.403.

*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 avril 2008 approuvant les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2007*

1. Démission avec effet immédiat de Mme. Audrey Coppede en tant qu'administrateur de la Société.

Le conseil d'administration se compose dorénavant comme suit:

Brian McMahon, Jean-Louis Camuzat, Cécile Lévi et Vincent Gombault.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour AXA Mezzanine I S.A., SICAR*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008068600/1649/19.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2008, réf. LSO-CQ07580. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080076986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2008.

**MeesPierson Investments (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 55.116.

*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 30 avril 2008*

1) Monsieur Hans DE GRAAF a démissionné de son mandat d'administrateur.

2) Monsieur Carl SPEECKE a démissionné de son mandat d'administrateur.

3) Monsieur Gérard MATHEIS, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 4 décembre 1962, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

4) Monsieur Edgar SCHOEPF, administrateur de sociétés, né à Ellwangen (Allemagne), le 3 septembre 1969, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

Luxembourg, le 20 mai 2008.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour MEESPIERSON INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.A.*

*Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.*

*Signatures*

Référence de publication: 2008068603/29/23.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2008, réf. LSO-CQ07251. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080077645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2008.

**Essia Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.  
R.C.S. Luxembourg B 72.094.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2008.

Helle Dueholm.

Référence de publication: 2008068770/5029/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2008, réf. LSO-CQ02524. - Reçu 26,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080077295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2008.

**Woolgate Exchange S.A., Société Anonyme.****Capital social: GBP 22.128,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 116.014.

—  
*Extrait des résolutions prises à Luxembourg lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires du 14 mai 2008*

1. Le mandat des administrateurs de la Société a été renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle approuvant les comptes de l'exercice social prenant fin au 5 avril 2008; à savoir:

- Monsieur Pierre METZLER, demeurant 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Administrateur B;
- Monsieur François BROUXEL, demeurant 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Administrateur B;
- Monsieur Deirde FOLEY, demeurant 26, Hollybank Avenue Upper, Ranelagh, IRL - Dublin 6, Administrateur A;
- Monsieur Gerard DAVIS, demeurant 19, Stepaside, IRL - Co Dublin, Administrateur A.

2. Le mandat du commissaire aux comptes de la Société, ERNST & YOUNG, société anonyme, ayant son siège social 7, Parc d'Activité Syrdall, L- 5365 Munsbach, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47771, a été renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle approuvant les comptes de l'exercice social prenant fin au 5 avril 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008068605/280/23.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2008, réf. LSO-CQ05973. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

---

(080077643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2008.

**Elocap Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4802 Rodange, Site du PED.

R.C.S. Luxembourg B 119.842.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 27 février 2008*

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2007:

- BDO Compagnie Fiduciaire, société anonyme, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008068607/534/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2008, réf. LSO-CQ05606. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

---

(080077639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2008.

**Alias Investment, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 96.732.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du vendredi 4 avril 2008*

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle, pour une période de un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Annuelle d'avril 2009, les mandats d'Administrateurs de Messieurs Xavier SAUDREAU, Matthieu FORTIN et Pascal HELD.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-VL Luxembourg S.A., LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2008068637/3451/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2008, réf. LSO-CQ04160. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

---

(080077490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2008.

**Ameras S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 105.014.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg le 5 mai 2008*

L'assemblée générale annuelle des actionnaires a décidé unanimement de:

- renommer Mr Jean Duhau de Berenx, Mr Vincent Goy et Mr Eric Biren, administrateurs jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires approuvant les comptes au 28 février 2009.
- renommer Deloitte S.A. en tant que commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires approuvant les comptes au 28 février 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2007.

*Pour la société*

AMERAS S.A.

Signature

Référence de publication: 2008068608/1138/20.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2008, réf. LSO-CQ07608. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080077611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2008.

**Itesa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 91.658.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg le 5 mai 2008.*

L'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires a décidé unanimement de

- renommer Mr Jean-Louis Delvaux, Mr Vincent Goy et Mr Eric Biren, administrateurs jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes au 28 février 2009.
- renommer Deloitte S.A. en tant que commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes au 28 février 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2008.

*Pour la Société*

ITESA S.A.

Signature

Référence de publication: 2008068609/1138/20.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2008, réf. LSO-CQ07606. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080077608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2008.

**Flint Group Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 10.718.675,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 124.222.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008068751/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2008, réf. LSO-CQ07148. - Reçu 142,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080077242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2008.

**Ficama S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 101.201.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg le 28 Avril 2008*

L'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires a décidé unanimement de

- renommer Mr Jean-François Helfer, Mr Eric Biren et Mr Vincent Goy, administrateurs jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes au 28 février 2009.
- renommer Deloitte S.A. en tant que commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes au 28 février 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2007.

*Pour la société*

FICAMA S.A.

Signature

Référence de publication: 2008068610/1138/20.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2008, réf. LSO-CQ07603. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080077607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2008.

**Lentitia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1638 Senningerberg, 78, rue du Golf.  
R.C.S. Luxembourg B 96.537.

*Extrait du procès-verbal de la réunion des administrateurs restants du 9 mai 2008*

Le conseil d'administration a accepté la démission de Monsieur Marc Hayard en tant qu'administrateur de la Société, avec effet immédiat et décidé de coopter Monsieur Bertram Pohl, Homme d'affaires, né le 29 septembre 1960 à Jugenheim (Allemagne), demeurant professionnellement à L-1638 Senningerberg, 78, rue du Golf, comme administrateur de la Société, avec effet immédiat, en remplacement de l'administrateur démissionnaire dont il achèvera le mandat. Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2008.

LENTITIA S.A.

François Georges / Romain Schmit

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008068621/5710/21.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2008, réf. LSO-CQ06935. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080077551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2008.

**Sodexho Résidences Services, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 29, Z.A. Bourmicht.  
R.C.S. Luxembourg F 1.277.

Les statuts coordonnés du 2 avril 2008 de la société SODEXHO RESIDENCES SERVICES ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008068703/534/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2008, réf. LSO-CQ06164. - Reçu 26,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080076943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2008.

**Ephidos Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 84.084.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion des administrateurs restants du 9 mai 2008*

Le Conseil d'administration a accepté la démission de Monsieur Marc Hayard en tant qu'administrateur de la Société, avec effet au 9 mai 2008, et décidé de coopter Monsieur Bertram Pohl, homme d'affaires, né le 29 septembre 1960 à Jugenheim (Allemagne), demeurant professionnellement au 78, rue du Golf, L-1638 Senningerberg, comme administrateur de la Société, avec effet au 9 mai 2008, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, dont il achèvera le mandat. Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2008.

EPHIDOS HOLDING S.A.

François Georges / Romain Schmit

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008068623/5710/21.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2008, réf. LSO-CQ06931. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080077533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2008.

---

**Agilitas S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 96.302.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion des administrateurs restants du 9 mai 2008*

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'administration tenu en date du 9 mai 2008, que:

Le conseil d'administration a accepté la démission de Monsieur Marc Hayard en tant qu'administrateur de la Société, avec effet immédiat, et décidé de coopter Monsieur Bertram Pohl, Homme d'affaires, né le 29 septembre 1960 à Jugenheim (Allemagne), demeurant professionnellement à L-1638 Senningerberg, 78, rue du Golf, comme administrateur de la Société, avec effet immédiat, en remplacement de l'administrateur démissionnaire dont il achèvera le mandat. Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2008.

AGILITAS S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008068625/5710/21.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2008, réf. LSO-CQ06932. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080077534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2008.

---

**Linksfeld Financial S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.  
R.C.S. Luxembourg B 106.638.

—  
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2008.

Helle Dueholm.

Référence de publication: 2008068764/5029/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2008, réf. LSO-CQ02520. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080077300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2008.

---

**Caudan S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1638 Senningerberg, 78, rue du Golf.  
R.C.S. Luxembourg B 98.879.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion des administrateurs restants du 9 mai 2008*

Le conseil d'administration a accepté la démission de Monsieur Marc Hayard en tant qu'administrateur de la Société, avec effet immédiat et décidé de coopter Monsieur Bertram Pohl, Homme d'affaires, né le 29 septembre 1960 à Jugenheim (Allemagne), demeurant professionnellement à L-1638 Senningerberg, 78, rue du Golf, comme administrateur de la Société, avec effet immédiat, en remplacement de l'administrateur démissionnaire dont il achèvera le mandat. Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2008.

CAUDAN S.A.

François Georges / Romain Schmit  
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008068627/5710/21.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2008, réf. LSO-CQ06934. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080077537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2008.

---

**API Immobilière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1638 Senningerberg, 78, rue du Golf.  
R.C.S. Luxembourg B 113.239.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion des administrateurs restants du 9 mai 2008*

Le conseil d'administration a accepté la démission de Monsieur Marc Hayard en tant qu'administrateur de la Société, avec effet immédiat et décidé de coopter Monsieur Bertram Pohl, Homme d'affaires, né le 29 septembre 1960 à Jugenheim (Allemagne), demeurant professionnellement à L-1638 Senningerberg, 78, rue du Golf, comme administrateur de la Société, avec effet immédiat, en remplacement de l'administrateur démissionnaire dont il achèvera le mandat. Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2008.

API IMMOBILIERE S.A.

François Georges / Romain Schmit  
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008068630/5710/21.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2008, réf. LSO-CQ06930. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080077540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2008.

---

**Syntensia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.  
R.C.S. Luxembourg B 87.088.

—  
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2008.

Helle N. Dueholm.

Référence de publication: 2008068766/5029/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2008, réf. LSO-CQ02523. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080077299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2008.

---

**Caposenn S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1638 Senningerberg, 78, rue du Golf.  
R.C.S. Luxembourg B 114.509.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion des administrateurs restants du 9 mai 2008*

Le conseil d'administration a accepté la démission de Monsieur Marc Hayard en tant qu'administrateur de la Société, avec effet immédiat et décidé de coopter Monsieur Bertram Pohl, Homme d'affaires, né le 29 septembre 1960 à Jugenheim (Allemagne), demeurant professionnellement à L-1638 Senningerberg, 78, rue du Golf, comme administrateur de la Société, avec effet immédiat, en remplacement de l'administrateur démissionnaire dont il achèvera le mandat. Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2008.

CAPOSENN S.A.

François Georges / Romain Schmit

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008068632/5710/21.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2008, réf. LSO-CQ06926. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080077545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2008.

---

**Koukab S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 86.706.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société, tenue le 14 mars 2008, au siège social que:

les actionnaires ont accepté la réélection des administrateurs suivants pour six années supplémentaires à compter de la date de la présente assemblée:

- Riaz Husain, avec adresse professionnelle à L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich,
- Patricia Carraro, avec adresse professionnelle à L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich,
- Alma Thomas, avec adresse professionnelle à L-6611 Born, 72, Haaptstrooss,

Luxembourg, le 14 mars 2008.

Pour Koukab S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008068662/759/21.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2008, réf. LSO-CQ02587. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080077421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2008.

---

**Avelar Investments S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 115.803.

—  
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2008.

Helle Dueholm.

Référence de publication: 2008068772/5029/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2008, réf. LSO-CQ02527. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080077292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2008.

---

**Santander Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 45.337.

—  
*Extrait de la résolution prise lors du Conseil d'Administration du 12 février 2008*

1. Démission de Madame Ines SERRANO-GONZALES en tant qu'Administrateur

Le Conseil d'Administration prend note de la démission de Madame Ines SERRANO-GONZALES, résidant au 7 C/ CISNE, 28023 Madrid, Espagne, de ses fonctions d'Administrateur avec effet au 12 février 2008.

2. Cooptation de Madame Dolores YBARRA CASTANO en tant qu'Administrateur en remplacement de Madame Ines SERRANO-GONZALES

Conformément aux prescriptions de l'article 13 des Statuts coordonnés du 9 décembre 2005, le Conseil d'Administration décide de coopter, Madame Dolores YBARRA CASTANO, résidant professionnellement Avenida de Cantabria, 28660 Boadilla del Monte Madrid, Espagne, à la fonction d'Administrateur, en remplacement de Madame Ines SERRANO-GONZALES, avec effet au 12 février 2008, et jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-VL Luxembourg S.A., LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2008068653/3451/22.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2008, réf. LSO-CQ05243. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080077452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2008.

---

**North European Financial Reinsurance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 52.118.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg le 28 avril 2008*

L'Assemblée Générale nomme au poste d'Administrateurs:

Monsieur Karim Tähtivuori

Monsieur Kristian Pullola

Monsieur John Dalglish

Leur mandat prendra fin à l'issue l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2008.

L'Assemblée Générale nomme également KPMG AUDIT, Luxembourg, comme Réviseur Indépendant. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2008.

Pour la société NORTH EUROPEAN FINANCIAL REINSURANCE S.A.

SINSER (Luxembourg) S.A.R.L.

Signature

Référence de publication: 2008068665/682/20.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2008, réf. LSO-CQ06478. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080077416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2008.

---

**Valdition Investissements S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.  
R.C.S. Luxembourg B 60.312.

—  
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2008.

Helle Dueholm.

Référence de publication: 2008068768/5029/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2008, réf. LSO-CQ02522. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080077298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2008.

---

**Vlux S.A., Société Anonyme,  
(anc. Vlux Holding S.A.).**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 88.102.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ  
*Administrateur*

Référence de publication: 2008068804/1023/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2008, réf. LSO-CQ04875. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080077355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2008.

---

**Notiara S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 89.132.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILSON ASSOCIATES  
11, boulevard Royal, B.P. 742, L-2017 LUXEMBOURG  
Signatures

Référence de publication: 2008068818/803/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2008, réf. LSO-CQ07511. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080077197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2008.

---

**Notiara S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 89.132.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILSON ASSOCIATES  
11, boulevard Royal, BP 742, L-2017 LUXEMBOURG  
Signature

Référence de publication: 2008068820/803/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2008, réf. LSO-CQ07513. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080077200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2008.

---

**Vivai Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 124.184.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/05/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008068791/1142/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2008, réf. LSO-CQ05886. - Reçu 42,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080077595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2008.

---

**Alternative Capital Enhancement, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 88.843.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ALTERNATIVE CAPITAL ENHANCEMENT*

HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008068758/41/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2008, réf. LSO-CQ07499. - Reçu 76,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080077214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2008.

---

**HDF Sicav SP (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 129.713.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour HDF SICAV SP (LUX)*

HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008068760/41/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2008, réf. LSO-CQ07504. - Reçu 46,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080077210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2008.

---

**Kotak Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 131.576.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Kotak Funds*

HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008068756/41/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2008, réf. LSO-CQ07518. - Reçu 44,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080077227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2008.

---

**Enteara S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 53.055.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29.05.08.

Signature.

Référence de publication: 2008068795/1142/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2008, réf. LSO-CQ05891. - Reçu 48,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080077601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2008.

---

**PF Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 49.896.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 26 octobre 2007, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

*Première et unique résolution*

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Mirko LA ROCCA de sa fonction d'Administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Vincent THILL, employé privé, demeurant 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Mirko LA ROCCA, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale de l'an 2011.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2007.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vincent THILL

*Administrateur*

Référence de publication: 2008069099/43/24.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2008, réf. LSO-CQ05946. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2008.

---

**Taranis International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 45.277.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire, qui s'est tenue à Luxembourg, le lundi 31 mars 2008, que l'Assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

*Quatrième résolution*

L'Assemblée prend acte que le mandat du Commissaire est venu à échéance en date du 30 mai 2007 et qu'en l'absence de renouvellement du mandat le Commissaire a poursuivi son mandat jusqu'à la date de ce jour.

L'Assemblée décide de renommer la société FIDUCIAIRE MEVEA Sàrl, 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2007.

*Cinquième résolution*

L'Assemblée prend acte et ratifie la cooptation de Monsieur Olivier CONRARD, en qualité d'Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Davide MURARI, cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 1<sup>er</sup> février 2008.

L'Assemblée nomme définitivement Monsieur Olivier CONRARD en qualité d'Administrateur de la société. Le mandat ainsi conféré, à l'instar du mandat des deux autres Administrateurs, expire à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/05/2008.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Stefano DE MEO / Salvatore DESIDERIO

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2008069096/43/30.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2008, réf. LSO-CQ05948. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2008.

---

**Société Privée d'Analyse Fondamentale S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 99.881.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008069097/1267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2008, réf. LSO-CQ07642. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2008.

**Gepe Invest, Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 41.151.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008069100/1267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2008, réf. LSO-CQ07640. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2008.

**Brillion Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5341 Moutfort, 8, Cité Ledenberg.

R.C.S. Luxembourg B 138.803.

STATUTS

L'an deux mille huit, le cinq mai.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) Monsieur Roger-Pierre BRILLION, employé privé, né le 27 novembre 1957 à Erre (France), demeurant à 21, boulevard de la Baie du Gaou, F-83230 Bormes-les-Mimosas,

2) Madame Patricia BRILLION-MARIANI, employée privée, née le 11 septembre 1959 à Draguignan (France), demeurant à 21, boulevard de la Baie du Gaou, F-83230 Bormes-les-Mimosas,

3) Mademoiselle Stephanie BRILLION, étudiante, née le 6 mars 1988 à Hyères (France), demeurant à 21, boulevard de la Baie du Gaou, F-83230 Bormes-les-Mimosas,

4) Monsieur Guy PAULY, agent général d'assurances, né le 12 août 1945 à Luxembourg, demeurant à L-5341 Moutfort, 8, Cité Ledenberg.

Les comparants sub 1) à 3) ici représentés par Monsieur Guy PAULY, prénommé, en vertu de trois procurations sous seing privé, datées du 19 avril 2008, lesquelles resteront annexées aux présentes.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup>. Dénomination, siège, durée, objet**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de BRILLION INVEST S. à r. l.

**Art. 3.** Le siège social est établi à Moutfort.

Il peut être transféré en tout autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

## **Titre II. Capital social, parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) représenté par MILLE (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de DOUZE EUROS CINQUANTE CENTS (12,50 EUR) chacune.

Chaque part donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord unanime des associés.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

**Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément unanime.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque toutes les parts sont transmises soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 11.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 12.** Les créanciers, ayants droits ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

## **Titre III. Administration**

**Art. 13.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

**Art. 14.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

**Art. 15.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 16.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 17.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

## **Titre IV. Exercice social, répartition des bénéfices**

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 19.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 20.** Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

## **Titre V. Dissolution, liquidation**

**Art. 21.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

## Titre VI. Disposition générale

**Art. 22.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants, représentés comme mentionnés ci-avant, déclarent souscrire les parts sociales comme suit:

1. Monsieur Roger-Pierre BRILLION, prénommé, quatre cents parts sociales . . . . .	400
2. Madame Patricia BRILLION-MARIANI, prénommée, quatre cents parts sociales . . . . .	400
3. Mademoiselle Stephanie BRILLION, prénommée, cent parts sociales . . . . .	100
4. Monsieur Guy PAULY, prénommé, cent parts sociales . . . . .	100
TOTAL: mille parts sociales . . . . .	1.000

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire à un compte bancaire, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2008.

### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille cent euros (1.100,- EUR).

### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt les associés, représentant

l'intégralité du capital et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi à L-5341 Moutfort, 8, Cité Ledenberg.
2. L'assemblée générale désigne comme gérant pour une durée indéterminée:
  - Monsieur Guy PAULY, prénommé.
  - Monsieur Roger-Pierre BRILLION, prénommé.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. PAULY, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 mai 2008. LAC/2008/18628. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents (62,50).

*Le Receveur (signé): F. SANDT.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008069418/220/118.

(080078102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2008.

### **Rockies, Société Anonyme.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 93.989.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle tenue extraordinairement en date du 24 avril 2008*

- Ont été réélus administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

Monsieur Eric LECLERC, employé privé, 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg, président

Monsieur Jos HEMMER, employé privé, 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg

Madame Martine KAPP, employée privée, 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg

A été élu commissaire aux comptes pour la même période, en remplacement de Madame Diane WUNSCH:

Monsieur Pascal FABECK, employé privé, 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg.

Pour la société  
Signature  
Un administrateur

Référence de publication: 2008069259/50/20.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2008, réf. LSO-CQ07324. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080077609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2008.

**Wigre S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 71.604.

—  
*Extrait des résolutions prises à la réunion du conseil d'administration du 21 mai 2008*

Maître Albert WILDGEN, avocat, demeurant à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, est nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008069261/280/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2008, réf. LSO-CQ06992. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080077516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2008.

**Schwewi Mondorf S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 101.168.

—  
*Extrait des résolutions prises à la réunion du conseil d'administration du 30 avril 2008*

Monsieur Jacquot SCHWERTZER, industriel, demeurant à L-5360 Schrassig, 51 rue d'Oetrange, est nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16.05.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008069262/280/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2008, réf. LSO-CQ06991. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080077512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2008.

**NetApp Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Network Appliance Luxembourg S.à r.l.).**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 100.795.

—  
In the year two thousand and eight, on the 22nd day of the month of May.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary, residing in Esch/Alzette,

there appeared:

M<sup>e</sup> André Hoffmann, residing in Luxembourg, as proxy holder by virtue of a proxy on behalf of Network Appliance B.V., a company incorporated and existing under the laws of the Netherlands, having its registered office at 2, rue Scorpius, NL-2132 LR Hoofddorp, and being registered with the Netherland Trade Register under number 34103846, being the sole shareholder of Network Appliance Luxembourg, S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, incorporated by deed of M<sup>e</sup> Jean Seckler, notary residing in Junglinster, in place of M<sup>e</sup> Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 16th April 2004 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 703 on 8th July 2004, registered with the Trade and Company Register under number B 100.795.

The proxy signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed in order to be submitted with it to the registration formalities.

The proxy holder declared and requested the notary to record that;

1. The sole shareholder holds all five hundred (500) shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken by him on all items.

2. That the item on which a resolution is to be passed is as follows;

1. Change of the name of the Company to "NetApp Luxembourg S.a r.l." and consequential amendment of article 2 of the articles of incorporation of the Company.

Consequently the following resolution has been passed:

*Sole resolution*

The sole shareholder resolved to change the name of the Company to "NetApp Luxembourg S.a r.l." and to consequently amend article 2 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

" **Art. 2.** The Company is incorporated under the name of "NetApp Luxembourg S.a r.l.".

*Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at 850.- Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the proxy holder, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same proxy holder in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the proxy holder signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le 22<sup>e</sup> jour du mois de mai.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch/Alzette,

A comparu:

M<sup>e</sup> André Hoffmann, demeurant à Luxembourg, en qualité de mandataire en vertu d'une procuration de Network Appliance B.V., une société de droit néerlandais ayant son siège social au 2, rue Scorpius, NL-2132 LR Hoofddorp, immatriculée au Registre du Commerce des Pays-Bas sous le numéro 34103846, étant l'associé unique de Network Appliance Luxembourg, S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg constituée par acte de M<sup>e</sup> Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en remplacement de M<sup>e</sup> Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 16 avril 2004 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 703 du 8 juillet 2004, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 100.795.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant déclare et prie le notaire d'acter que:

1. L'associé unique détient toutes les cinq cents (500) parts sociales émises à ce jour par la Société de sorte que des résolutions peuvent valablement être prises par lui sur tous les points.

2. Le point sur lequel une résolution doit être pris est le suivant:

1. Changement de la dénomination sociale de la Société en "NetApp Luxembourg S.à r.l." et modification subséquente de l'article 2 des statuts de la Société.

En conséquence, la résolution suivante a été prise:

*Résolution unique*

L'associé unique a décidé de changer la dénomination sociale de la Société en "NetApp Luxembourg S.à r.l." et de modifier par conséquent l'article 2 des statuts de la Société qui se lira comme suit:

« **Art. 2.** La Société prend la dénomination de « NetApp Luxembourg S.à r.l.».

*Dépenses*

Les dépenses, coûts, rémunération ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société suite au présent acte sont estimés à 850,- euros.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite, le comparant a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Hoffmann, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Al. A.C, le 23 mai 2008, Relation: EAC/2008/6940. — Reçu douze euros 12,- €.
 Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 28 mai 2008.

BLANCHE MOUTRIER.

Référence de publication: 2008069382/272/78.

(080078246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2008.

---

**CASA 4 FUNDS Luxembourg European Asset Management, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 110.332.

—  
EXTRAIT

L'Assemblée générale du 17 avril 2008 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Monsieur Carlo CAMPERIO CIANI, Administrateur, 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Luxembourg;
- Monsieur Giovanni Giacomo SCHRAEMLI, Administrateur, P.za Monzoni, 8, CH-6901 Lugano, Suisse;
- Monsieur Giulio ROMANI, Administrateur, P.za Manzoni, 8, CH-6901 Lugano, Suisse;
- Monsieur Nicola BRAVETTI, Administrateur, P.za Manzoni, 8, CH-6901 Lugano, Suisse;
- Monsieur Stefano DEDOLA, Administrateur, P.za Manzoni, 8, CH-6901 Lugano, Suisse.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

L'assemblée générale du 17 avril 2008 a renouvelé le mandat du réviseur d'entreprises.

- DELOITTE S.A., réviseur d'entreprises, 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, RCS Luxembourg B 67.895.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 17 avril 2008.

POUR CASA 4 FUNDS LUXEMBOURG EUROPEAN ASSET MANAGEMENT

Carlo Camperio Ciani / Giulio Romani

Référence de publication: 2008069266/833/23.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2008, réf. LSO-CQ05337. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080077411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2008.

---

**RBS (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 104.196.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RBS (Luxembourg) S.A.

Matthias Maertens / Lorna Cassidy

Référence de publication: 2008069317/8992/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2008, réf. LSO-CQ05087. - Reçu 46,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080077835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2008.

---

**Luanda S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1430 Luxembourg, 22, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 84.171.

L'an deux mille huit, le huit mai.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LUANDA S.A., ayant son siège social à L-1430 Luxembourg, 22, boulevard Pierre Dupong, R.C.S. Luxembourg section B numéro 84171, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 27 septembre 2001, publié au Mémorial C numéro 306 du 23 février 2002, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire Jean-Joseph WAGNER en date du 18 décembre 2006, publié au Mémorial C numéro 636 du 18 avril 2007,

ayant un capital social de trois millions huit cent quatre-vingt-quinze mille sept cent soixante-dix euros (3.895.770,- EUR), représenté par douze mille cinq cent soixante-sept (12.567) actions avec une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Romaine SCHEIFER-GILLEN, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Sophie ERK, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

- 1) Approbation du projet de scission publié au Mémorial C numéro 764 du 29 mars 2008.
- 2) Approbation du rapport prévu par l'article 294 de la loi sur les sociétés commerciales.
- 3) Constatation de la réalisation de la scission à la date de l'assemblée, sans préjudice des dispositions de l'article 302 sur les effets de la scission à l'égard des tiers.
- 4) Décharge à accorder aux administrateurs et commissaires de la société scindée pour l'exécution de leurs mandats respectifs.
- 5) Détermination du lieu de conservation des documents sociaux de la société scindée pendant le délai légal.
- 6) Approbation des statuts des sociétés résultant de la scission tels que publiés au Mémorial C numéro 764 du 29 mars 2008.
- 7) Nomination des organes sociaux des sociétés résultant de la scission.
- 8) Fixation des adresses des sociétés résultant de la scission.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée approuve le projet de scission publié au Mémorial C numéro 764 du 29 mars 2008 sans restrictions.

*Deuxième résolution*

L'assemblée ratifie le rapport prévu par l'article 294 de la loi sur les sociétés commerciales.

*Troisième résolution*

L'assemblée constate que, conformément aux dispositions de l'article 301 de la loi sur les sociétés commerciales, la scission est réalisée à la date de ce jour avec les effets prévus à l'article 303 de la même loi, sans préjudice des dispositions de l'article 302 sur les effets de la scission à l'égard des tiers.

Du point de vue comptable et fiscal la scission a pris effet à la date du 1<sup>er</sup> février 2008.

*Quatrième résolution*

L'assemblée accorde décharge aux administrateurs et commissaires de la société scindée pour l'exercice de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide que les documents sociaux de la société scindée seront conservés pendant le délai légal au siège social de la nouvelle société LUANDA S.A. à Luxembourg.

*Sixième résolution*

L'assemblée approuve les statuts des sociétés résultant de la scission tels que publiés au Mémorial C numéro 764 du 29 mars 2008.

*Septième résolution*

L'assemblée procède aux nominations suivantes:

- pour la société anonyme LUANDA S.A.: RCB 138802

*administrateurs:*

- Monsieur Angelo DE BERNARDI, licencié en sciences commerciales et financières, né à Esch-sur-Alzette, le 4 mai 1943, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;

- Monsieur Lorenzo GIANELLO, juriste, né à Rome (Italie), le 25 décembre 1976, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;

- Monsieur Robert REGGIORI, expert-comptable, né à Metz (France), le 15 novembre 1966, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

*commissaire aux comptes:*

Monsieur Mohammed KARA, expert-comptable, né à Oum Toub-Denaira (Algérie), le 21 juillet 1954, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice se clôturant le 31 décembre 2011;

- pour la société anonyme BRAVA S.A.: RCB 138801

*administrateurs:*

- Monsieur Angelo DE BERNARDI, licencié en sciences commerciales et financières, né à Esch-sur-Alzette, le 4 mai 1943, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;

- Monsieur Lorenzo GIANELLO, juriste, né à Rome (Italie), le 25 décembre 1976, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;

- Monsieur Robert REGGIORI, expert-comptable, né à Metz (France), le 15 novembre 1966, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

*commissaire aux comptes:*

Monsieur Mohammed KARA, expert-comptable, né à Oum Toub-Denaira (Algérie), le 21 juillet 1954, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice se clôturant le 31 décembre 2011.

*Huitième résolution*

L'assemblée fixe les adresses des sociétés résultant de la scission à L-1430 Luxembourg, 22, boulevard Pierre Dupong.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse des sociétés à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

*Déclaration*

Le notaire soussigné déclare, conformément aux dispositions de l'article 300 (2) de la loi sur les sociétés commerciales, avoir vérifié et attesté l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la société scindée ainsi que du projet de scission.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à quatre mille huit cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: SCHEIFER-GILLEN - ERK - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 mai 2008. Relation GRE/2008/2099. - Reçu Douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 mai 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008069390/231/114.

(080078085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2008.

**Systema S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.  
R.C.S. Luxembourg B 31.342.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008069332/2533/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2008, réf. LSO-CQ07116. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080077898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2008.

**RBS (Luxembourg) Agriculture S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.  
R.C.S. Luxembourg B 132.134.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*RBS (Luxembourg) Agriculture S.A.*

Matthias Maertens / Lorna Cassidy

Référence de publication: 2008069318/8992/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2008, réf. LSO-CQ05078. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080077830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2008.

**Roque Finances S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.  
R.C.S. Luxembourg B 66.116.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008069319/2533/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2008, réf. LSO-CQ07091. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080077889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2008.

**Sabre International (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 727.370,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 125.396.

In the year two thousand and eight, on the twenty-fifth day of the month of April.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared M<sup>e</sup> Mariya Gadzhalova, maître en droit, residing in Luxembourg, as proxy holder pursuant to a proxy dated 25th April 2008 on behalf of Sabre Holdings (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under number B 125.399, being the sole shareholder of Sabre International (Luxembourg) S.à r.l.(the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, incorporated by deed of notary M<sup>e</sup> Blanche Moutrier, on 19th March 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial") of 23 May 2007 number 949 and amended for the last time by deed of notary M<sup>e</sup> Moutrier residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg on 14 December 2007, published in the Mémorial of 12 February 2008 number 355, and registered with the Registre du Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 125 396.

The proxy holder declared and requested the notary to record that:

1. The sole shareholder holds all twelve thousand two hundred twelve (12,212) shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

2. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

A. Increase of the issued share capital of the Company from four hundred and twenty-seven thousand four hundred and twenty US Dollars (USD 427,420) to seven hundred and twenty-seven thousand three hundred and seventy US Dollars (USD 727,370) by the issue of eight thousand five hundred and seventy (8,570) new shares of a nominal value of thirty-five US Dollars (USD 35) each to be paid up together with an aggregate share premium of two million seven hundred thousand fifty US Dollars (USD 2,700,050) resulting in an aggregate subscription price of three million US Dollars (USD 3,000,000).

B. Subscription and payment of three million US Dollars (USD 3,000,000) by the sole shareholder of the Company by payment in cash (the "Contribution Amount").

C. Allocation out of the Contribution Amount of USD 299,950 to the share capital and USD 2,700,050 to the freely distributable share premium account.

D. Consequential amendment of the first sentence of the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation.

The decisions taken by the sole shareholder are as follows:

*First resolution*

It is resolved to increase the issued share capital of the Company from four hundred and twenty-seven thousand four hundred and twenty US Dollars (USD 427,420) to seven hundred and twenty-seven thousand three hundred and seventy US Dollars (USD 727,370) by the issue of eight thousand five hundred and seventy (8,570) new shares of a nominal value of thirty-five US Dollars (USD 35) each to be subscribed for by the sole shareholder of the Company (the "New Shares") together with an aggregate share premium of two million seven hundred thousand and fifty US Dollars (USD 2,700,050).

*Second resolution*

The New Shares referred to above together with the share premium of USD 2,700,050 have been subscribed and paid in full by contribution in cash of USD 3,000,000 (the "Contribution Amount") by the sole shareholder of the Company, prenamed, represented by M<sup>e</sup> Mariya Gadzhalova, pursuant to a proxy dated 25th April 2008.

Evidence of the payment of the Subscription price of USD 3,000,000 has been shown to the notary.

*Third resolution*

It is resolved to allocate out of the Contribution Amount an amount of two hundred and ninety-nine thousand and fifty US Dollars (USD 299,050) to the share capital and two million seven hundred thousand and fifty US Dollars (USD 2,700,050) to the freely distributable share premium account.

*Fourth resolution*

As a result of the preceding increase of share capital, it is resolved to amend the first sentence of the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation so as to read as follows:

"The issued share capital of the Company is set at seven hundred and twenty-seven thousand three hundred and seventy US Dollars (USD 727,370) divided into twenty thousand seven hundred eighty-two (20,782) shares with a nominal value of thirty five US Dollars (USD 35) each."

*Cost and expenses*

The costs, expenses, remunerations or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at fourteen thousand Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and the French version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt-cinquième jour du mois d'avril.

Pardevant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu M<sup>e</sup> Mariya Gadzhalova, maître en droit, demeurant à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration datée du 25 avril 2008 de Sabre Holdings (Luxembourg), S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée conformément aux lois luxembourgeoises, ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.399, étant l'associé unique de Sabre International (Luxembourg) S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée par un acte du notaire M<sup>e</sup> Blanche Moutrier du 19 mars 2007, publié

au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 949 (le «Mémorial») du 22 mai 2007 et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 125.396. Les Statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié de M<sup>e</sup> Moutrier du 14 décembre 2007 publié au Mémorial numéro 355 du 12 février 2008.

Le porteur de la procuration déclare et prie le notaire d'acter que:

1. L'associé unique détient toutes les douze mille deux cent douze (12.212) parts sociales émises de la Société, de sorte que des résolutions peuvent être valablement prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. Les points sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivantes:

A. Augmentation du capital social émis de la Société de quatre cent vingt-sept mille quatre cent vingt dollars des Etats-Unis (USD 427.420) à sept cent vingt-sept mille trois cent soixante-dix dollars des Etats-Unis (USD 727.370) par l'émission de huit mille cinq cent soixante-dix (8.570) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de trente cinq dollars des Etats-Unis (USD 35) chacune devant être souscrite par l'associé unique et ensemble avec une prime d'émission de deux millions sept cent mille cinquante dollars des Etats-Unis (USD 2.700.050) équivalant à un prix de souscription de trois millions de dollars des Etats-Unis (USD 3.000.000).

B. Souscription et libération de trois millions dollars des Etats-Unis (USD 3.000.000) par l'associé unique de la Société par un apport en espèce («Le Montant de l'Apport»).

C. Affectation de USD 299.950 au capital social et de USD 2.700.050 au compte de la prime d'émission librement distribuable.

D. Modification subséquente de la première phrase du premier paragraphe de l'article 5 des statuts.

Les décisions prises par l'associé unique sont les suivantes:

#### *Première résolution*

Il est décidé d'augmenter le capital social émis de la Société de quatre cent vingt-sept mille quatre cent vingt dollars des Etats-Unis (USD 427.420) à sept cent vingt sept mille trois cent soixante-dix dollars des Etats-Unis (USD 727.370 ) par l'émission de huit mille cinq cent soixante-dix (8.570) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de trente cinq dollars des Etats-Unis (USD 35) chacune devant être souscrites par l'associé unique de la Société (les «Nouvelles Parts Sociales») et ensemble avec une prime d'émission de deux millions sept cent mille cinquante dollars des Etats-Unis (USD 2.700.050).

#### *Deuxième résolution*

Les nouvelles parts sociales auxquelles il est fait référence ci-dessus ensemble avec la prime d'émission de USD 2.700.050 ont été souscrites et libérées intégralement par un apport en espèce d'un montant de USD 3.000.000 («Le Montant de l'Apport») par l'associé unique de la Société, prémentionné, représenté par M<sup>e</sup> Mariya Gadzhalova, conformément à une procuration datée du 25 avril 2007.

Preuve du paiement du prix de souscription d'un montant de USD 3.000.000 a été apportée au notaire instrumentant.

#### *Troisième résolution*

Il est décidé d'affecter à partir du Montant de l'Apport un montant de deux cent quatre vingt-dix-neuf mille neuf cent cinquante dollars des Etats-Unis (USD 299.950) au capital social émis un montant de deux millions sept cent mille cinquante dollars des Etats-Unis (USD 2.700.050) au compte de la prime d'émission librement distribuable.

#### *Quatrième résolution*

Suite à l'augmentation précitée du capital social, il est décidé de modifier la première phrase du premier paragraphe de l'article 5 des statuts comme suit:

«Le capital social émis de la Société est fixé à sept cent vingt-sept mille trois y cent soixante-dix dollars des Etats-Unis (USD 727.370) dollars des Etats-Unis divisé en vingt mille sept cent quatre vingt-deux (20.782) parts sociales d'une valeur nominale de trente cinq dollars des Etats-Unis (USD 35) chacune.»

#### *Frais et dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison de son augmentation de capital sont évalués à quatorze mille Euro.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise constate que sur demande des parties, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française; sur demande des mêmes parties et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. GADZHALOVA, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg AC, le 28 avril 2008, LAC/2008/17520. — Reçu neuf mille six cent dix sept euros quatre vingt cinq cents (9.617,85 euros).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008069365/211/131.

(080078252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2008.

**Rosero Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson.

R.C.S. Luxembourg B 138.800.

—  
STATUTES

L'an deux mille huit, le huit mai.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

**A COMPARU:**

La société anonyme "BERLYS INTERNATIONAL S.A.", ayant son siège social à Panama, Calle Aquilino della Guardia n° 8, (République de Panama).

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer par les présentes:

**Titre I<sup>er</sup> .- Objet - Raison sociale - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée dénommée de "Rosero Investments S.à r.l."(ci-après la "Société"), régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la gestion de son patrimoine propre.

La Société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La Société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la Société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

**Art. 5.** La durée de la Société est illimitée.

**Titre II.- Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cent (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

### **Titre III.- Administration et gérance**

**Art. 9.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 10.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 11.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 12.** Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

**Art. 15.** Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

### **Titre IV.- Dissolution - Liquidation**

**Art. 18.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

### **Titre V.- Dispositions générales**

**Art. 19.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2008.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les actions ont été souscrites par l'associée unique, la société anonyme "BERLYS INTERNATIONAL S.A.", prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, est évalué à environ huit cent cinquante euros.

#### *Résolutions prises par l'associée unique*

Et aussitôt l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson.

2.- L'assemblée désigne Monsieur Denis BOUR, expert-comptable, né à Metz, (France), le 19 août 1961, demeurant professionnellement à L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson, comme gérant de la Société pour une durée indéterminée.

3.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ès qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DOSTERT; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 mai 2008. Relation GRE/2008/2112. - Reçu soixante deux euros et cinquante cents 0,50%= 62,50 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 mai 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008069422/231/114.

(080078063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2008.

**Young, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 35.587.

Le rapport annuel révisé au 31 décembre 2007 et la distribution du dividende relative à l'Assemblée Générale Ordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2008.

Fabienne WALTZING / Claire-Ingrid BERGE

Mandataire Principale / Mandataire Principale

Référence de publication: 2008069419/1183/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2008, réf. LSO-CQ08174. - Reçu 56,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080077654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2008.

**Alloyo Ernapolis Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 55.871.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/5/08.

Signature.

Référence de publication: 2008069420/777/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2008, réf. LSO-CQ07713. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080077656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2008.

**T & M Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6580 Rosport, 26, route d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 138.791.

STATUTEN

Im Jahre zwei tausend acht, den einundzwanzigsten Mai.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtswohnsitz in Echternach, (Grossherzogtum Luxemburg).

IST ERSCHIENEN:

Frau Stefanie DZIKOWSKI, Einzelhandelskauffrau, wohnhaft in D-54309 Newel, Bitburger Str. 5.

Welche Komparentin den instrumentierenden Notar ersuchte, folgende Gesellschaftsgründung zu beurkunden:

### **Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer**

**Art. 1.** Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Die Gesellschaft kann einen oder mehrere Gesellschafter haben.

**Art. 2.** Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung "T & M Company S.à r.l."

**Art. 3.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Rosport.

Er kann durch eine Entscheidung des oder der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

**Art. 4.** Die Gesellschaft hat zum Gegenstand den Handel mit Waren aller Art.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausführen die sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern.

**Art. 5.** Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

### **Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile**

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500,-), aufgeteilt in EIN HUNDERT (100) Anteile von je EIN HUNDERT FÜNFUNDZWANZIG EURO (€ 125,-), welche integral durch Frau Stefanie DZIKOWSKI, Einzelhandelskauffrau, wohnhaft in D-54309 Newel, Bitburger Str. 5, übernommen wurden.

Alle Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500,-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

**Art. 7.** Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Anteile zwischen ihnen frei übertragbar.

Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter, welche drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt, oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

### **Titel III. Verwaltung und Vertretung**

**Art. 8.** Die Beschlüsse werden durch den alleinigen Gesellschafter gemäss Artikel 200-2 des Gesetzes vom 18. September 1933 sowie dasselbe abgeändert worden ist, gefasst.

Die Verträge zwischen der Gesellschaft und dem alleinigen Gesellschafter unterliegen ebenfalls den Bestimmungen dieses Artikels.

**Art. 9.** Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt ganz gleich wie viele Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

**Art. 10.** Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafterversammlung, welche die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Als einfache Mandatare gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktion(en) keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind jedoch für die ordnungsgemässe Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

**Art. 11.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endigt am 31. Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 12.** Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt, gemäss den diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Ein Geschäftsbericht muss gleichzeitig abgegeben werden. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung werden dem oder den Gesellschaftern zur Genehmigung vorgelegt. Diese äussern sich durch besondere Abstimmung über die Entlastung der Geschäftsführung.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Unkosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter beziehungsweise dem alleinigen Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

**Art. 13.** Beim Ableben des alleinigen Gesellschafter oder einem der Gesellschafter erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird durch oder mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

#### **Titel IV. Auflösung und Liquidation**

**Art. 14.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von dem alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Der alleinige Gesellschafter beziehungsweise die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

**Art. 15.** Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

#### *Übergangsbestimmung*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endigt am 31. Dezember 2008.

#### *Kosten*

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr neun hundert Euro (€ 900,-).

#### *Erklärung*

Die Komparentin erklärt, dass der unterfertigte Notar ihr Kenntnis gegeben hat davon, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der Handlungsermächtigung ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

#### *Generalversammlung*

Sofort nach der Gründung, hat die alleinige Gesellschafterin folgende Beschlüsse gefasst:

a) Zur Geschäftsführerin der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:

Frau Stefanie DZIKOWSKI, Einzelhandelskauffrau, wohnhaft in D-54309 Newel, Bitburger Str. 5.

b) Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die alleinige Unterschrift der Geschäftsführerin rechtsgültig vertreten und verpflichtet.

c) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6580 Rosport, 26, route d'Echternach.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparentin, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: S. DZIKOWSKI, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 22 mai 2008, Relation: ECH/2008/676. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents 12.500.- à 0,5% = € 62,50.

Le Receveur (signé): MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Memorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 26. Mai 2008.

Henri BECK.

Référence de publication: 2008069400/201/105.

(080077879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2008.

#### **Adecuadis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6914 Roodt-sur-Syre, 8B, rue du Moulin.

R.C.S. Luxembourg B 85.867.

Im Jahre zwei tausend acht, den neunzehnten Mai.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtswohnsitz in Echternach.

SIND ERSCIENEN:

1.- Herr Dieter SAFFRAN, Ingenieur, wohnhaft in L-6914 Roodt-sur-Syre, 8c, rue du Moulin.

2.- Frau Ruth BRENDEL, Personalberaterin, wohnhaft in D-50670 Köln, Weissenburgstrasse 50.

Welcher Komparent sub 1) dem unterzeichneten Notar erklärte dass er der alleinige Anteilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "ADECUADIS S.à r.l."ist, mit Sitz in L-6914 Roodt-sur-Syre, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 85.867 (NIN 2001 2419 911).

Dass besagte Gesellschaft gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Paul BETTINGEN, mit dem Amtssitze in Niederanven, am 13. Dezember 2001, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 761 vom 18. Mai 2002.

Dass das Gesellschaftskapital sich auf fünfzig tausend Euro (€ 50.000,-) beläuft, aufgeteilt in fünf hundert (500) Anteile von je ein hundert Euro (€ 100,-), alle zugeteilt Herrn Dieter SAFFRAN, vorbenannt.

Alsdann haben die Komparenten den unterzeichneten Notar ersucht Nachstehendes wie folgt zu beurkunden:

#### *Anteilübertragung*

Herr Dieter SAFFRAN überträgt und überlässt hiermit unter der Gewähr Rechtens, ein hundert fünfundzwanzig (125) ihm gehörende Anteile an besagter Gesellschaft an Frau Ruth BRENDEL, hier anwesend und dies annehmend, für den Betrag von EINEM EURO (€ 1,-).

Frau Ruth BRENDEL ist von heute an Eigentümerin der ihr übertragenen Anteile mit allen daran verbundenen Rechten und Pflichten.

Sie erklärt eine genaue Kenntnis sowohl der Statuten als auch der finanziellen Lage der Gesellschaft zu haben

Herr Dieter SAFFRAN erklärt vor Errichtung der gegenwärtigen Urkunde von Frau Ruth BRENDEL den Betrag von EINEM EURO (€ 1,-) erhalten zu haben worüber hiermit Quittung, Titel und Entlastung.

Herr Dieter SAFFRAN, handelnd in seiner Eigenschaft als Geschäftsführer der Gesellschaft "ADECUADIS S.à r.l.", erklärt im Namen der Gesellschaft diese Abtretung von Gesellschaftsanteilen anzunehmen, mit Freistellung von der in Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches vorgesehenen Zustellung.

Alsdann ersuchten die jetzigen Gesellschafter, Herr Dieter SAFFRAN und Frau Ruth BRENDEL, den instrumentierenden Notar die nachfolgende Beschlüsse zu beurkunden wie folgt:

#### *Erster Beschluss*

Die Gesellschafter beschliessen aufgrund der vorhergehenden Anteilübertragung Artikel 6 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

**Art. 6.** Das Stammkapital beträgt FÜNFZIG TAUSEND EURO (€ 50.000,-) und ist eingeteilt in fünf hundert (500) Geschäftsanteile zu je EIN HUNDERT EURO (€ 100,-).

Die Gesellschaftsanteile sind wie folgt zugeteilt:

	Anteile
1.- Herr Dieter SAFFRAN, Ingenieur, wohnhaft in L-6914 Roodt-sur-Syre, 8c, rue du Moulin, drei hundert fünfundsiebzig Anteile . . . . .	375
2.- Frau Ruth BRENDEL, Personalberaterin, wohnhaft in D-50670 Köln, Weissenburgstrasse 50, ein hundert fünfundzwanzig Anteile . . . . .	125
Total: fünf hundert Anteile . . . . .	500

#### *Zweiter Beschluss*

Die Gesellschafter beschliessen Artikel 3 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

**Art. 3.** Die Gesellschaft hat zum Zweck:

- a) die Unternehmensberatung
- b) die Personalberatung
- c) die Ermittlung und Feststellung von Eigenschaften technischer Produkte, insbesondere der Automobilindustrie

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausführen die sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern.

#### *Dritter Beschluss*

Die Gesellschafter beschliessen Frau Ruth BRENDEL zum zweiten Geschäftsführer für eine unbestimmte Dauer zu ernennen, mit der Befugnis die Gesellschaft durch ihre alleinige Unterschrift rechtsgültig zu vertreten und zu verpflichten.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: D. SAFFRAN, R. BRENDEL, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 20 mai 2008, Relation: ECH/2008/663. — Reçu douze euros € 12,00.-.

Le Receveur ff. (signé): D. SPELLER.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Memorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 21. Mai 2008

Henri BECK.

Référence de publication: 2008069399/201/67.

(080078121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2008.

---

**Gravograph U.S. Finance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 76.131.

---

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/05/2008.

*Pour Gravograph US Finance S.à.r.l.*

Luxembourg International Consulting S.A.

Signature

Référence de publication: 2008069429/536/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2008, réf. LSO-CQ06019. - Reçu 34,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080077763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2008.

---

**Cesar Vostok Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 10, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 135.413.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2008.

Gérard LECUIT

*Notaire*

Référence de publication: 2008069696/220/12.

(080078152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2008.

---

**LGIG 2 MKII GP, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 125.908.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 mai 2008.

Jean-Joseph WAGNER

*Notaire*

Référence de publication: 2008069706/239/12.

(080077953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2008.

---

**Kalan Capital China REO S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 138.838.

---

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the sixteenth day of May.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

KALAN CAPITAL S.C.A., SICAV-SIF, a société en commandite par actions incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg as a société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé, having its

registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, not yet registered with the Registre de Commerce et des Sociétés,

duly represented by Marion Finzi, maître en droit, having her professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The proxy, after having been signed *in varietur* by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party has requested the notary to document the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée, which he wishes to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

#### **A. Name - Duration - Purpose - Registered office**

**Art. 1. Name.** There hereby exists among the current owner of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a société à responsabilité limitée under the name of "Kalan Capital China REO S.à.r.l." (the "Company").

**Art. 2. Duration.** The Company is incorporated for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

#### **Art. 3. Purpose.**

3.1 The Company's purpose is the creation, holding, development and realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities of the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as any equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.

3.2 The Company may further:

- grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of any director or any other officer or agent of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and

- lend funds or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

3.3 The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may especially:

- raise funds through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature, subject to the terms and conditions of the law;

- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and

- act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.

#### **Art. 4. Registered office.**

4.1 The Company's registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the Company's registered office may be transferred by a resolution of the board of managers.

4.3 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.4 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

#### **B. Share capital - Shares - Register of shareholders - Ownership and transfer of shares**

##### **Art. 5. Share capital.**

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500), consisting of five hundred (500) shares having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each.

5.2 Under the terms and conditions provided by law, the Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

##### **Art. 6. Shares.**

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same par value.

6.2 The Company may have one or several shareholders, with a maximum number of forty (40), unless otherwise provided by law.

6.3 A shareholder's right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of shares held by him/her/it in the Company's share capital.

6.4 The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company's dissolution.

6.5 The Company may repurchase or redeem its own shares under the condition that the repurchased or redeemed shares be immediately cancelled and the share capital reduced accordingly.

6.6 The Company's shares are in registered form.

#### **Art. 7. Register of shareholders.**

7.1 A register of shareholders will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of shareholders will in particular contain the name of each shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of shares held by such shareholder, any transfer of shares, the date of notification to or acceptance by the Company of such transfer pursuant to these articles of association as well as any security rights granted on shares.

7.2 Each shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a shareholder received by it.

#### **Art. 8. Ownership and transfer of shares.**

8.1 Proof of ownership of shares may be established through the recording of a shareholder in the register of shareholders. Certificates of the recordings in the register of shareholders will be issued and signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be, upon request and at the expense of the relevant shareholder.

8.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of that share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.

8.3 The Company's shares are freely transferable among existing shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders, including the transferor, representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least. Unless otherwise provided by law, the shares may not be transmitted by reason of death to non-shareholders, except with the approval of shareholders representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the voting rights of the surviving shareholders at least.

8.4 Any transfer of shares will need to be documented through a transfer agreement in writing under private seal or in notarised form, as the case may be, and such transfer will become effective towards the Company and third parties upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, pursuant to which any member of the board of managers may record the transfer in the register of shareholders.

8.5 The Company, through any of its managers, may also accept and enter into the register of shareholders any transfer referred to in any correspondence or in any other document which establishes the transferor's and the transferee's consent.

### **C. General meeting of shareholders**

#### **Art. 9. Powers of the general meeting of shareholders.**

9.1 The Shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

9.2 If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders. In such case and to the extent applicable and where the term "sole shareholder" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "general meeting of shareholders" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole shareholder".

9.3 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

9.4 In case of plurality of shareholders and if the number of shareholders does not exceed twenty-five (25), instead of holding general meetings of shareholders, the shareholders may also vote by resolution in writing, subject to the terms and conditions of the law. To the extent applicable, the provisions of these articles of association regarding general meetings of shareholders shall apply with respect to such vote by resolution in writing.

#### **Art. 10. Convening general meetings of shareholders.**

10.1 The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of managers, by the statutory auditor(s), if any, or by shareholders representing in the aggregate more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital, as the case may be, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.

10.2 In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, an annual general meeting must be held in the municipality where the Company's registered office is located or at such other place as may be specified in the notice of such meeting. The annual general meeting of shareholders must be convened within a period of six (6) months from closing the Company's accounts.

10.3 The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.4 If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

**Art. 11. Conduct of general meetings of shareholders - vote by resolution in writing.**

11.1 A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders and who need neither be shareholders, nor members of the board of managers. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

11.2 An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.

11.3 Quorum and vote

11.3.1 Each share entitles to one (1) vote.

11.3.2 Unless otherwise provided by law or by these articles of association, resolutions of the shareholders are validly passed when adopted by shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital on first call. If such majority has not been reached on first call, the shareholders shall be convened or consulted for a second time. On second call, the resolutions will be validly adopted with a majority of votes validly cast, regardless of the portion of capital represented.

11.4 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, shareholder or not, as his/her/its proxy in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such appointment being sufficient proof thereof. One person may represent several or even all shareholders.

11.5 Any shareholder who participates in a general meeting of shareholders by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such shareholder's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority.

11.6 Each shareholder may vote at a general meeting of shareholders through a signed voting form sent by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposals submitted to the resolution of the meeting as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of or against the proposed resolution or to abstain from voting thereon by marking with a cross the appropriate box. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting of shareholders which they relate to.

11.7 The board of managers may determine all other conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

**Art. 12. Amendment of the articles of association.** Subject to the terms and conditions provided by law, these articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted by a (i) majority of shareholders (ii) representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least.

**Art. 13. Minutes of general meetings of shareholders.**

13.1 The board of any general meeting of shareholders shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder who requests to do so.

13.2 The sole shareholder, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

13.3 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

## D. Management

**Art. 14. Powers of the board of managers.**

14.1 The Company shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders of the Company. In case of plurality of managers, the managers shall form a board of managers being the corporate body in charge of the Company's management and representation. The Company may have several classes of managers. To the extent applicable

and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole manager".

14.2 The board of managers is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfill the corporate object, with the exception of the actions reserved by law or by these articles of association to the shareholder (s).

14.3 The Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be delegated to one or several managers or to any other person, shareholder or not, acting alone or jointly as agent of the Company. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of managers.

14.4 The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument to any persons acting alone or jointly as agents of the Company.

**Art. 15. Composition of the board of managers.** The board of managers must choose from among its members a chairman of the board of managers. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a member of the board of managers.

**Art. 16. Election and removal of managers and term of the office.**

16.1 Managers shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their remuneration and term of the office.

16.2 Any manager may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders. A manager, who is also shareholder of the Company, shall not be excluded from voting on his/her/its own revocation.

16.3 Any manager shall hold office until its/his/her successor is elected. Any manager may also be re-elected for successive terms.

**Art. 17. Convening meetings of the board of managers.**

17.1 The board of managers shall meet upon call by its chairman or by any two (2) of its members at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph.

17.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each manager in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the board of managers are present or represented at a meeting of the board of managers or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of association.

**Art. 18. Conduct of meetings of the board of managers.**

18.1 The chairman of the board of managers shall preside at all meeting of the board of managers. In his/her/its absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore.

**18.2 Quorum**

The board of managers can deliberate or act validly only if at least half of its members are present or represented at a meeting of the board of managers.

**18.3 Vote**

Resolutions are adopted with the approval of a majority of votes of the members present or represented at a meeting of the board of managers. The chairman shall not have a casting vote.

18.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing any other manager as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any manager may represent one or several of his/her/its colleagues.

18.5 Any manager who participates in a meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such manager's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the board of managers held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

18.6 The board of managers may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all managers on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

18.7 Any manager who has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction submitted to the approval of the board of managers which conflicts with the Company's interest, must inform the board of managers of such conflict of interest and must have his/her/its declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant manager may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Where the Company has a sole manager and the sole manager has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction entered into between the sole manager and the Company, which conflicts with the Company's interest, such conflicting interest must be disclosed in the minutes recording the relevant transaction. This article 18.7 shall not be applicable to current operations entered into under normal conditions.

**Art. 19. Minutes of meetings of the board of managers.**

19.1 The secretary, or if no secretary has been appointed, the chairman, shall draw minutes of any meeting of the board of managers, which shall be signed by the chairman and by the secretary, as the case may be.

19.2 The sole manager, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

19.3 Any copy and excerpt of any such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

**Art. 20. Dealings with third parties.** The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the joint signatures of any two managers or by the signature of the sole manager or by the joint signatures or by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the board of managers or by the sole manager. The Company will be bound towards third parties by the signature of any agent(s) to whom the power in relation to the Company's daily management has been delegated acting alone or jointly, subject to the rules and the limits of such delegation.

### **E. Supervision**

**Art. 21. Statutory auditor(s) - independent auditor(s).**

21.1 In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, its operations shall be supervised by one or several statutory auditors, who may be shareholders or not.

21.2 The general meeting of shareholders shall determine the number of statutory auditors, shall appoint them and shall fix their remuneration and term of the office. A former or current statutory auditor may be reappointed by the general meeting of shareholders.

21.3 Any statutory auditor may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.

21.4 The statutory auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

21.5 The statutory auditors may be assisted by an expert in order to verify the Company's books and accounts. Such expert must be approved by the Company.

21.6 In case of plurality of statutory auditors, they will form a board of statutory auditors, which must choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a statutory auditor. Regarding the convening and conduct of meetings of the board of statutory auditors the rules provided in these articles of association relating to the convening and conduct of meetings of the board of managers shall apply.

21.7 If the Company exceeds two (2) of the three (3) criteria provided for in the first paragraph of article 35 of the law of 19 December 2002 regarding the Trade and Companies Register and the accounting and annual accounts of undertakings for the period of time as provided in article 36 of the same law, the statutory auditors will be replaced by one or several independent auditors, chosen among the members of the Institut des réviseurs d'entreprises, to be appointed by the general meeting of shareholders, which determines the duration of his/her/their office.

### **F. Financial year - Profits - Interim dividends**

**Art. 22. Financial year.** The Company's financial year shall begin on first January of each year and shall terminate on thirty-first December of the same year.

**Art. 23. Profits.**

23.1 From the Company's annual net profits five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

23.2 Sums contributed to the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing shareholder agrees with such allocation.

23.3 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

23.4 Under the terms and conditions provided by law and upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders will determine how the remainder of the Company's annual net profits will be used in accordance with the law and these articles of association.

#### **Art. 24. Interim dividends - Share premium.**

24.1 The board of managers or the general meeting of shareholders may proceed to the payment of interim dividends, under the reservation that (i) interim accounts have been drawn-up showing that sufficient funds are available, (ii) the amount to be distributed does not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of these articles of association and (iii) the Company's auditor, if any, has stated in his/her report to the board of managers that the first two conditions have been satisfied.

24.2 The share premium, if any, may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder(s) or of the manager(s), subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

#### **G. Liquidation**

**Art. 25. Liquidation.** In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration.

#### **H. Governing law**

**Art. 26. Governing law.** These articles of association shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.

##### *Transitional provisions*

1) The Company's first financial year shall begin on the date of the Company's incorporation and shall end on 31 December 2008.

2) Interim dividends may also be made during the Company's first financial year.

##### *Subscription and payment*

All of the five hundred (500) shares have been subscribed by KALAN CAPITAL S.C.A., SICAV-SIF, aforementioned.

All the shares have been entirely paid-in in cash, so that the amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

##### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated to be EUR 1,800.- (one thousand eight hundred euro).

##### *Resolutions of the sole shareholder*

The incorporating shareholder, representing the Company's entire share capital, has passed the following resolutions:

1. The number of members of the board of managers is fixed at four (4).
2. The following persons are appointed as members of the board of managers of the Company:
  - a) Haukur Hardarson, born on 22 November 1962, in Reykjavik (Iceland) professionally residing at 5 Savile Row, London, United Kingdom;
  - b) Tom Reilley, born on 9 March 1972, in the United States of America, professionally residing at 5 Savile Row, London, United Kingdom;
  - c) Isabelle Lebbe, lawyer, born on 6 October 1967 in Saint-Josse-Ten-Noode (Belgium), professionally residing at 14, rue Erasme, B.P. 39, L-2010 Luxembourg;
  - d) Yves Lacroix, lawyer, born on 20 April 1972 in Rocourt (Belgium), professionally residing at 14, rue Erasme, B.P. 39, L-2010 Luxembourg.

3. The term of the office of the members of the board of managers shall end on the date when the general meeting of shareholders/sole shareholder shall resolve upon the approval of the Company's accounts of the financial year 2008 or at any time prior to such date as the general meeting of shareholders/sole shareholder may determine.

4. The address of the Company's registered office is set at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing person, the proxy-holder signed together with the notary, this original deed.

### Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le seize mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

KALAN CAPITAL S.C.A., SICAV-SIF, une société en commandite par actions constituée et existante selon les lois du Luxembourg en tant que société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé, ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, non encore inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés,

dûment représentée par Marion Finzi, maître en droit, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant a requis le notaire soussigné de dresser l'acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont les statuts seront comme suit:

#### A. Nom - Durée - Objet - Siège social

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom.** Il existe entre le propriétaire actuel des parts sociales et/ou toute personne qui sera un associé dans le futur, une société dans la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Kalan Capital China REO S.à.r.l" (la "Société").

**Art. 2. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

#### Art. 3. Objet.

3.1 La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portfolio se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-Duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portfolio.

3.2 La Société pourra également:

- accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout directeur ou autre titulaire ou agent de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société; et

- accorder des prêts à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière.

3.3 La société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:

- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature;

- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger; et

- agir comme associé/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

#### Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil de gérance.

4.3 Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.4 Il peut être créé, par une décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

## **B. Capital social - Parts sociales - Registre des associés - Propriété et transfert des parts sociales**

### **Art. 5. Capital social.**

5.1 La Société a un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

5.2 Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, étant précisé que le nombre des associés est limité à quarante (40), sauf disposition contraire de la loi.

6.3 Le droit d'un associé dans les actifs et les bénéfices de la Société est proportionnel au nombre de parts sociales qu'il détient dans le capital social de la Société.

6.4 Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre évènement similaire concernant tout associé ou l'associé unique, le cas échéant, n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.5 La Société pourra racheter ou retirer ses propres parts sociales, sous réserve d'une annulation immédiate des parts sociales rachetées ou retirées et d'une réduction du capital social correspondante.

6.6 Les parts sociales de la Société sont émises sous forme nominative.

### **Art. 7. Registre des associés.**

7.1 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout associé de la Société. Ce registre contiendra en particulier le nom de chaque associé, son domicile ou son siège social ou son siège principal, le nombre de parts sociales détenues par tel associé, tout transfert de parts sociales, la date de la notification ou de l'acceptation par la Société de ce transfert conformément aux présents statuts ainsi que toutes garanties accordées sur des parts sociales.

7.2 Chaque associé notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'associé qu'elle a reçue.

### **Art. 8. Propriété et transfert de parts sociales.**

8.1 La preuve du titre de propriété concernant des parts sociales peut être apportée par l'enregistrement d'un associé dans le registre des associés. Des certificats de ces enregistrements pourront être émis et signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, selon le cas, sur requête et aux frais de l'associé en question.

8.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Si une part sociale est détenue par plus d'une personne, ces personnes doivent désigner un mandataire unique qui sera considéré comme le seul propriétaire de la part sociale à l'égard de la Société. Celle-ci a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle part sociale jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique.

8.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par les associés, y compris le cédant, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social. Sauf stipulation contraire par la loi, en cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné par les associés, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) des droits de vote des associés survivants.

8.4 Toute cession d'action doit être documentée par un contrat de cession écrite sous seing privé ou sous forme authentique, le cas échéant, et ce transfert sera opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à la Société ou par l'acceptation de la cession par la Société, conformément auxquelles tout gérant peut enregistrer la cession.

8.5 La Société, par l'intermédiaire de n'importe lequel de ses gérants, peut aussi accepter et entrer dans le registre des associés toute cession à laquelle toute correspondance ou tout autre document fait référence et établit les consentements du cédant et du cessionnaire.

## **C. Assemblée générale des associés**

### **Art. 9. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés.**

9.1 Les associés de la Société exercent leurs droits collectifs dans l'assemblée générale des associés, qui constitue un des organes de la Société.

9.2 Si la Société ne possède qu'un seul associé, cet associé exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés. Dans ce cas et lorsque le terme "associé unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence à "l'assemblée générale des associés" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à "l'associé unique".

9.3 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts.

9.4 En cas de pluralité d'associés et si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq (25), les associés peuvent, au lieu de tenir une assemblée générale d'associés, voter par résolution écrite, aux termes et conditions prévus par la loi. Le cas

échéant, les dispositions des présents statuts concernant les assemblées générales des associés s'appliqueront au vote par résolution écrite.

#### **Art. 10. Convocation de l'assemblée générale des associés.**

10.1 L'assemblée générale des associés de la Société peut à tout moment être convoquée par le conseil de gérance, par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, ou par les associés représentant au moins cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, pour être tenue au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

10.2 Si la Société compte plus de vingt cinq (25) associés, une assemblée générale annuelle des associés doit être tenue dans la commune où le siège social de la Société est situé ou dans un autre lieu tel que spécifié dans l'avis de convocation à cette assemblée. L'assemblée générale annuelle des associés doit être convoquée dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes de la Société.

10.3 L'avis de convocation à toute assemblée générale des associés doit contenir l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, et cet avis doit être envoyé à chaque associé par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.

10.4 Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des associés peut être tenue sans convocation préalable.

#### **Art. 11. Conduite de l'assemblée générale des associés - vote par résolution écrite.**

11.1 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute assemblée générale des associés, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale des associés, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient associés ou membres du conseil de gérance. Le bureau de l'assemblée s'assure spécialement que l'assemblée soit tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en accord avec celles relatives à la convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation des associés.

11.2 Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale des associés.

11.3 Quorum et vote

11.3.1 Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.3.2 Sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts, les résolutions des associés sont valablement prises si elles ont été adoptées par les associés représentant au premier vote plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Si cette majorité n'a pas été obtenue au premier vote, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois. Au deuxième vote, les résolutions seront valablement adoptées avec une majorité de voix valablement exprimées, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté.

11.4 Un associé peut agir à toute assemblée générale des associés en désignant une autre personne, associé ou non, comme son mandataire, par procuration écrite et signée, transmise par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de cette procuration étant suffisante pour la prouver. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les associés.

11.5 Tout associé qui prend part à une assemblée générale des associés par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité.

11.6 Chaque associé peut voter à l'aide d'un bulletin de vote signé en l'envoyant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les associés ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui leur auront été procurés par la Société et qui devront indiquer au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, les propositions soumises au vote de l'assemblée, ainsi que pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'associé de voter en faveur ou contre la proposition, ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumises au vote, en cochant la case appropriée. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale des associés à laquelle ils se réfèrent.

11.7 Le conseil de gérance peut déterminer toutes les autres conditions à remplir par les associés pour pouvoir prendre part à toute assemblée générale des associés.

**Art. 12. Modification des statuts.** Sous réserve des termes et conditions prévus par la loi, les présents statuts peuvent être modifiés par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée par (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

#### **Art. 13. Procès-verbaux des assemblées générales des associés.**

13.1 Le bureau de toute assemblée générale des associés rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout associé qui en fait la demande.

13.2 De même, l'associé unique, le cas échéant, rédige et signe un procès-verbal de ses décisions.

13.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique, dans le cas où

l'assemblée a été inscrite dans un acte notarié, ou signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, le cas échéant.

## D. Gestion

### Art. 14. Pouvoirs du conseil de gérance.

14.1 La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas nécessairement être des associés. En cas de pluralité de gérants, les gérants constituent un conseil de gérance, étant l'organe chargé de la gérance et de la représentation de la Société. La Société peut avoir différentes catégories de gérants. Dans la mesure où le terme "gérant unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au "conseil de gérance" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence au "gérant unique".

14.2 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre toutes actions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, à l'exception des pouvoirs que la loi ou les présents statuts réservent à l'associé/aux associés.

14.3 La gestion journalière de la Société ainsi que représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, peut être déléguée à un ou plusieurs gérants ou à toute autre personne, associé ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement comme mandataires de la Société. Leur désignation, révocation et pouvoirs sont déterminés par une décision du conseil de gérance.

14.4 La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire de la Société.

**Art. 15. Composition du conseil de gérance.** Le conseil de gérance doit choisir un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui peut n'être ni associé ni membre du conseil de gérance.

### Art. 16. Election et révocation des gérants et terme du mandat.

16.1 Les gérants seront élus par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leurs émoluments et la durée de leur mandat.

16.2 Tout gérant peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés. Un gérant, étant également associé de la Société, ne sera pas exclu du vote sur sa propre révocation.

16.3 Tout gérant exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout gérant sortant peut également être réélu pour des périodes successives.

### Art. 17. Convocation des réunions du conseil de gérance.

17.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres au lieu indiqué dans l'avis de convocation tel que décrit au prochain alinéa.

17.2 Un avis de convocation écrit à toute réunion du conseil de gérance doit être donné à tous les gérants par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque gérant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du conseil de gérance se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance, ou dans le cas de décisions écrites conformément aux présents statuts.

### Art. 18. Conduite des réunions du conseil de gérance.

18.1 Le président du conseil de gérance préside à toute réunion du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut provisoirement élire un autre gérant comme président temporaire.

#### 18.2 Quorum

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

#### 18.3 Vote

Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.

18.4 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre gérant comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un gérant peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

18.5 Tout gérant qui prend part à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être

présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

18.6 Le conseil de gérance peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoqué et s'étant régulièrement tenu. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les gérants sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou toute autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque gérant, le cas échéant, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

18.7 Tout gérant qui a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial dans une transaction soumise à l'approbation du conseil de gérance qui est en conflit avec l'intérêt de la Société doit informer le conseil de gérance de ce conflit d'intérêts et doit voir sa déclaration enregistrée dans le procès-verbal de la réunion du conseil de gérance. Ce gérant ne peut ni participer aux discussions concernant la transaction en cause, ni au vote s'y rapportant. Lorsque la Société a un gérant unique et que, dans une transaction conclue entre la Société et le gérant unique, celui-ci a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, ce conflit d'intérêt doit être divulgué dans le procès-verbal enregistrant la transaction en cause. Le présent article 18.7 ne s'applique pas aux opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

#### **Art. 19. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.**

19.1 Le secrétaire ou, s'il n'a pas été désigné de secrétaire, le président rédige le procès-verbal de toute réunion du conseil de gérance, qui est signé par le président et par le secrétaire, le cas échéant.

19.2 Le gérant unique, le cas échéant, rédige et signe également un procès-verbal de ses résolutions.

19.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers seront signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, le cas échéant.

**Art. 20. Rapports avec les tiers.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature du gérant unique, ou par les signatures conjointes ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance ou par le gérant unique. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de tout/tous mandataire(s) auquel/auxquels le pouvoir quant à la gestion journalière de la Société aura été délégué, agissant seul ou conjointement, conformément aux règles et aux limites d'une telle délégation.

### **E. Surveillance de la société**

#### **Art. 21. Commissaire(s) aux comptes statutaire(s) - réviseur(s) d'entreprises.**

21.1 Si la Société compte plus que vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes statutaires, qui peuvent être des associés ou non.

21.2 L'assemblée générale des associés détermine le nombre de(s) commissaire(s) aux comptes statutaire(s), nomme celui-ci/ceux-ci et fixe la rémunération et la durée de son/leur mandat. Un ancien commissaire aux comptes ou un commissaire aux comptes sortant peut être réélu par l'assemblée générale des associés.

21.3 Tout commissaire aux comptes statutaire peut être démis de ses fonctions à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés.

21.4 Les commissaires aux comptes statutaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.

21.5 Les commissaires aux comptes statutaires peuvent être assistés par un expert pour vérifier les livres et les comptes de la Société. Cet expert doit être approuvé par la Société.

21.6 Dans le cas où il existe plusieurs commissaires aux comptes statutaires, ceux-ci constituent un conseil des commissaires aux comptes, qui devra choisir un président parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui n'a pas à être ni associé, ni commissaire aux comptes. Les règles des présents statuts concernant la convocation et la conduite des réunions du conseil de gérance s'appliquent à la convocation et à la conduite des réunions du conseil des commissaires aux comptes.

21.7 Dans l'hypothèse où la Société remplirait deux (2) des trois (3) critères stipulés dans le premier paragraphe de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés et sur la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, sur une période de temps prévue à l'article 36 de cette même loi, les commissaires aux comptes statutaires sont remplacés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises, pour être nommés par l'assemblée générale des associés, qui détermine la durée de son/leur mandat.

### **F. Exercice - Bénéfices - Dividendes provisoires**

**Art. 22. Exercice.** L'exercice de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

### **Art. 23. Bénéfices.**

23.1 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

23.2 Les sommes allouées à la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'associé en question accepte cette affectation.

23.3 En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

23.4 Aux conditions et termes prévus par la loi et sur recommandation du conseil de gérance l'assemblée générale des associés décidera de la manière dont le reste des bénéfices annuels nets sera affecté, conformément à la loi et aux présents statuts.

### **Art. 24. Dividendes provisoires - Prime d'émission.**

24.1 Le conseil de gérance ou l'assemblée générale des associés pourra procéder à la distribution de bénéfices provisoires, sous réserve que (i) des comptes provisoires ont été établis, démontrant suffisamment de fonds disponibles, (ii) le montant à distribuer n'excède pas la somme totale des bénéfices faites depuis la fin du dernier exercice financier pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, plus tous les bénéfices reportés et sommes reçues de réserves disponibles à cette fin, moins des pertes reportées et toutes les sommes qui doivent être mises à la réserve conformément aux dispositions de la loi ou des statuts présents et (iii) le commissaire aux comptes de la Société, le cas échéant, a considéré dans son rapport au conseil de gérance, que les deux premières conditions ont été satisfaites.

24.2 La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable aux associés par une résolution des associés/de l'associé ou des gérants/du gérant, sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

## **G. Liquidation**

**Art. 25. Liquidation.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés qui décide de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun.

## **H. Loi applicable**

**Art. 26. Loi applicable.** Les présents statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice de la Société commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2008.

2) Les bénéfices provisoires peuvent aussi être distribués pendant le premier exercice de la Société.

### *Souscription et paiement*

L'intégralité des cinq cents (500) parts sociales a été souscrite par KALAN CAPITAL S.C.A., SICAV-SIF, susnommée.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

### *Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ EUR 1.800.- (mille huit cents euros).

### *Décisions de l'associé unique*

L'associé constituant, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a immédiatement adopté les résolutions suivantes:

1. Le nombre de membres au conseil de gérance a été fixé à quatre (4).

2. Les personnes suivantes ont été nommées gérants de la Société:

a) Haukur Hardarson, né le 11 novembre 1962, à Reykjavik (Iceland), résidant professionnellement au 5 Savile Row, Londres, Royaume-Uni;

b) Thomas Reilley, né le 9 mars 1972, aux Etats-Unis d'Amérique résidant professionnellement au 5 Savile Row, Londres, Royaume-Uni;

c) Isabelle Lebbe, née le 6 octobre 1967, à Saint-Josse-Ten-Noode (Belgique), résidant professionnellement au 14, rue Erasme, B.P. 39, L-2010 Luxembourg;

d) Yves Lacroix, né le 20 avril 1972, à Rocourt (Belgique), résidant professionnellement au 14, rue Erasme, B.P. 39, L-2010 Luxembourg.

3. Le mandat des gérants se termine à la date à laquelle l'assemblée générale des associés/l'associé unique, selon le cas, décide de l'approbation des comptes de la Société pour l'exercice social 2008 ou à toute date antérieure déterminée par l'assemblée générale des associés/l'associé unique, selon le cas.

4. L'adresse du siège social de la Société est fixée au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu au représentant du comparant, le représentant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. FINZI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 mai 2008, Relation: LAC/2008/20617. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents (0,50% = 62,50.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008069748/242/692.

(080078877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

**German Retail Property Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 22.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 134.534.

In the year two thousand and seven, on the twenty-first day of the month December.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

German Retail Property Fund FCP-SIF a specialised investment fund organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg acting by its management company, German Retail Property Fund Manager S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by a deed of undersigned notary on 5 December 2007, in process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register, with registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

hereby represented by Ms Hida Ozveren, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

I. The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party declares being the sole shareholder of German Retail Property Luxco S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register, incorporated by a deed of the undersigned notary, of 5 December 2007, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, (the "Company"). The Company's articles of incorporation have not been amended since that date.

III. The appearing party, duly represented, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda:*

1. To increase the Company's share capital by an amount of ten thousand euro (EUR 10,000.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred twenty-five (125) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, to twenty-two thousand five hundred euro (EUR 22,500.-) represented by two hundred twenty-five (225) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

2. To issue one hundred (100) new shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares.

3. To accept the subscription of one hundred (100) newly issued shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each by German Retail Property Fund FCP-SIF ("GRP Fund FCP-SIF") a specialised investment fund organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg acting by its management company, German Retail Property Fund Manager S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register, with registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, ("FCP Manco"), by a contribution

in cash with payment of a total share premium of seven hundred forty-three euro (EUR 743.-) and to allocate such shares to GRP Fund FCP-SIF.

4. To amend article 6.1, first paragraph, of the Company's Articles of Incorporation.

5. Miscellaneous.

have requested the undersigned notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder RESOLVES to increase the Company's share capital by an amount of ten thousand euro (EUR 10,000.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred twenty-five (125) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, to twenty-two thousand five hundred euro (EUR 22,500.-) represented by two hundred twenty-five (225) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

*Second resolution*

The sole shareholder RESOLVES to issue one hundred (100) new shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares.

*Subscription/payment*

There now appeared, Ms Hida Ozveren, prenamed, acting in her capacity as duly authorized agent and attorney in fact of GRP Fund FCP-SIF acting by FCP Manco, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of GRP Fund FCP-SIF acting by FCP Manco, prenamed, to one hundred (100) newly issued shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each and to make payment in full for all such newly subscribed shares, by a contribution in cash of ten thousand euro (EUR 10,000.-) with payment of a total share premium of seven hundred forty-three euro (EUR 743.-), the total amount being paid by GRP Fund FCP-SIF acting by FCP Manco amounting to ten thousand seven hundred forty-three euro (EUR 10,743.-).

The person appearing declared that the newly issued shares have been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the total amount of ten thousand seven hundred forty-three euro (EUR 10,743.-) proof of which is given to the undersigned notary who expressly records this statement.

*Third resolution*

The sole shareholder RESOLVES to amend article 6.1, first paragraph, of the Company's Articles of Incorporation, which shall forthwith read as follows:

**" Art. 6. Share capital. Shares.**

6.1 - Subscribed and paid up share capital

The Company's share capital is fixed at twenty-two thousand five hundred euro (EUR 22,500.-) represented by two hundred twenty-five (225) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, all fully subscribed and entirely paid up."

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand seven hundred euro (EUR 1,700.-).

Whereof the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt-et-un décembre.

Par-devant Nous, Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Nideranven (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

German Retail Property Fund FCP-SIF, un fonds d'investissement spécialisé existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, agissant par sa société de gestion German Retail Fund Manager S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg suivant un acte du notaire soussigné en date du 5 décembre 2007, ayant son siège social à 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici représentée par Mademoiselle Hida Ozveren, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

I. Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être soumise à l'enregistrement.

II. Le comparant déclare qu'il est l'associé unique de German Retail Property Luxco S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée par un acte du notaire soussigné, en date du 5 décembre 2007, non encore publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la "Société"). Les statuts de la Société n'ont jamais été modifiés depuis cette date.

III. Le comparant, dûment représenté, reconnaît être entièrement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

*Agenda:*

1. Augmentation du capital social de la Société de dix mille euros (EUR 10.000.-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500.-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune, à vingt-deux mille cinq cents euros (EUR 22.500.-), représenté par deux cent vingt-cinq (225) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune.

2. Emission de cent (100) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes.

3. Acceptation de la souscription de cent (100) parts sociales nouvellement émises ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune par German Retail Property Fund FCP-SIF, un fonds d'investissement spécialisé existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg ("GRP Fund FCP-SIF"), agissant par sa société de gestion German Retail Fund Manager S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg ("FCP Manco") par un apport en numéraire avec paiement d'une prime d'émission totale de sept cent quarante-trois euros (EUR 743.-), et allocation de ces parts sociales à GRP Fund FCP-SIF.

4. Modification de l'article 6.1, premier paragraphe, des statuts de la Société.

5. Divers.

A requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société de dix mille euros (EUR 10.000.-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500.-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune, à vingt-deux mille cinq cents euros (EUR 22.500.-), représenté par deux cent vingt-cinq (225) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale des associés DECIDE d'émettre cent (100) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes.

*Souscription/paiement*

Ensuite, a comparu, Mademoiselle Hida Ozveren, susmentionnée, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de GRP Fund FCP-SIF agissant par FCP Manco, susmentionnée, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La comparante déclare souscrire, au nom et pour le compte de GRP Fund FCP-SIF agissant par FCP Manco susmentionnée, à cent (100) parts sociales nouvellement émises ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune et de libérer intégralement ces nouvelles parts sociales par un apport en numéraire de dix mille euros (EUR 10.000) avec paiement d'une prime d'émission totale de sept cent quarante-trois euros (EUR 743.-), le montant total payé par GRP Fund FCP-SIF agissant par FCP Manco s'élevant à dix mille sept cent quarante-trois euros (EUR 10.743.-).

La comparante déclare que les parts sociales nouvellement émises ont été libérées entièrement en espèces et que la somme totale de dix mille sept cent quarante-trois euros (EUR 10.743.-) se trouve à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

*Troisième résolution*

L'associé unique DECIDE de modifier l'article 6.1, premier paragraphe des statuts de la Société, qui auront dorénavant la teneur suivante:

**" Art. 6. Capital social. Parts sociales.**

6.1 - Capital souscrit et libéré

Le capital social est fixé à vingt-deux mille cinq cents euros (EUR 22.500.-) représenté par deux cent vingt-cinq (225) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées."

*Evaluation des frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à mille sept cents euros (EUR 1.700.-).

Le présent acte notarié a été rédigé au Senningerberg, à la date mentionnée au début du présent document.

Le notaire instrumentaire qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du mandataire du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Ozveren, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 2 janvier 2008. LAC / 2008 / 160. - Reçu à 1%: cent sept euros quarante-trois cents (107,43€).

pr Le Receveur Francis Sandt (signé): Raoul JUNGERS.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 9 février 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008069994/202/163.

(080078561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

### **IVP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 106.734.

### DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le quinze mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

Monsieur Jean-Paul DEFAY, comptable, demeurant au 82, rue Prince Jean, L-4463 Soleuvre,

agissant en sa qualité d'actionnaire unique, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1.- Que la société "IVP S.A.", une société anonyme, établie et ayant son siège social au 9b, boulevard Prince Henri, Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 106734, a été constituée suivant acte notarié en date du 11 mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 739 du 26 juillet 2005 (ci-après "la Société").

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

2.- Que le capital social de la Société, s'élève actuellement à trente et un mille euros (EUR 31.000.-) et se trouve représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10.-) par action, toutes se trouvant intégralement libérées en numéraire.

3.- Que le comparant est devenu propriétaire de la totalité des trois mille cent (3.100) actions de la Société.

4.- Qu'en tant qu'actionnaire unique le comparant déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite Société, avec effet immédiat.

5.- Que le comparant, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la Société, qu'en qualité d'actionnaire unique de cette même Société, déclare en outre que l'activité de la Société a cessé, qu'elle est investie de tout l'actif, que le passif connu de ladite Société a été réglé ou provisionné et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

6.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs actuels et au commissaire aux comptes de la Société présentement dissoute.

7.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social de la Société dissoute.

8.- Que le comparant s'engage à régler personnellement tous les frais des présentes.

Et à l'instant la partie comparante a présenté au notaire instrumentant tous les certificats d'actions au porteur de la Société éventuellement émis, le cas échéant le livre des actionnaires nominatifs de la Société, lesquels ont été annulés.

Pour les dépôt et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

DONT ACTE, passé à Belvaux, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J.P. DEFAY, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 22 mai 2008. Relation: EAC/2008/6855. — Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 26 MAI 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008069999/239/47.

(080078467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

**34 avenue Marceau «Paris 75008» S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 650.000,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 113.720.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008069656/242/13.

(080078048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2008.

**Garage Amaral Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8706 Useldange, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 93.345.

L'an deux mil huit, le neuf mai.

Par-devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

Ont comparu:

1 - Monsieur Claude FEYEREISEN, commerçant, né à Luxembourg le 17 août 1966, demeurant à L-8706 Useldange, 24, route d'Arlon et

2 - Monsieur André FEYEREISEN, maître mécanicien en retraite, né à Ettelbruck le 1<sup>er</sup> avril 1938, demeurant à L-8706 Useldange, 45, route d'Arlon.

Après avoir établi que le comparant sub 1- possède toutes les cent (100) parts de la société à responsabilité limitée Garage Amarai s.à r.l., dont le siège social se trouve à Useldange, 43, route d'Arlon,

inscrite au Registre de Commerce à Luxembourg sous le numéro B 93.345,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 24 avril 2003, publié au Mémorial C numéro 580 du 27 mai 2003,

et dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 23 octobre 2007, publié au Mémorial C numéro 2844 du 07 décembre 2007;

les comparants se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et ont requis le notaire d'acter comme suit les résolutions suivantes:

Parts sociales:

L'assemblée générale prend acte de la cession par Monsieur Claude FEYEREISEN de vingt-six (26) parts sociales à Monsieur André FEYEREISEN, préqualifié, ici présent et qui accepte.

Dès lors, l'article 4 des statuts est remplacé par ce qui suit:

" **Art. 4.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (Eur 12.500,-) divisé en cent parts (100) sociales de cent vingt-cinq Euros (Eur 125,-) chacune, toutes entièrement libérées souscrites comme suit:

	parts sociales
- Monsieur Claude FEYEREISEN, Useldange, . . . . .	74
- Monsieur André FEYEREISEN, Useldange, . . . . .	26
TOTAL: . . . . .	100

Chaque part donne droit à une part proportionnelle dans la distribution des bénéfices ainsi que dans le partage de l'actif net en cas de dissolution.»

Gérance:

A l'instant est intervenu aux présentes Monsieur Antonio AMARAL MORAIS, maître-mécanicien, né à Mieres-Oviedo (P) le 17 février 1970, demeurant à L-7418 Buschdorf, 8, Am Fuurt, lequel présente sa démission de son poste de gérant technique.

L'assemblée accepte sa démission et lui accorde décharge de son mandat.

Monsieur André FEYEREISEN, maître mécanicien en retraite, né à Ettelbruck le 1<sup>er</sup> avril 1938, demeurant à L-8706 Useldange, 45, route d'Arlon est nommé gérant technique.

La société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

Pour autant que de besoin, Monsieur André FEYEREISEN intervient en sa qualité de gérant technique et déclare expressément accepter le mandat lui conféré et approuver les termes des présentes.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et résidence, lesdits comparants ont signé ensemble avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Feyereisen, A. Feyereisen, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 9 mai 2008. Relation: CAP/2008/1486. — Reçu douze euros. €12,-.

Le Receveur (signé): I. Neu.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 26 mai 2008.

Camille MINES.

Référence de publication: 2008069395/225/55.

(080077576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2008.

---

### **Soft Way S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8705 Useldange, 15, rue Schiessbierg.

R.C.S. Luxembourg B 104.665.

—  
*Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13/06/2006 (2e mardi de juin à 10.00 heures)*

*Prorogation du mandat des administrateurs*

Les mandats des administrateurs expirent ce 13/06/2006.

Monsieur Luc MATELART ne souhaite plus accepter un nouveau mandat.

Monsieur Daniel OUSTALET n'a pas exprimé le souhait d'accepter un nouveau mandat.

L'assemblée décide à l'unanimité de proroger pour une nouvelle période de six ans le mandat d'administrateur de Madame Josiane BACCU, domiciliée rue, Saint Martin, 30 à 4280 HANNUT.

Monsieur Marc MATELART, domicilié rue Bossontienne, 12 à 5170 LESVE est désigné en qualité d'administrateur pour une période de six ans en remplacement de Monsieur Luc Matelart.

Monsieur Pierre MATELART, domicilié rue de la Gohale, 20 à 4280 HANNUT est désigné en qualité d'administrateur pour une période de six ans en remplacement de Monsieur Daniel Oustalet,

Monsieur Marc MATELART est désigné dans les fonctions d'administrateur-délégué.

Les mandats des trois administrateurs viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2012.

Pour l'expédition du P.V. d'A.G.O. suit la signature des administrateurs.

MATELART Marc / BACCU Josiane / MATELART Pierre

*Administrateur / Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2008069185/800573/25.

Enregistré à Diekirch, le 29 mai 2008, réf. DSO-CQ00232. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080077164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2008.

---